

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Service Aménagements Routiers

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA / M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : RD96 - RD908 - A52 - Diffuseur de Belcodène - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec ESCOTA.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Société ESCOTA réalise un nouveau diffuseur autoroutier sur la section Pas de Trets – Aix en Provence de l'autoroute A52.

Le financement de ce nouveau diffuseur est assuré par des contributions des collectivités locales, de l'Etat et d'ESCOTA, dont les modalités ont été réglées par une convention de financement spécifique signée en décembre 2015. Le Département y contribue à hauteur de 1,72M€HT sur un total de 17,96M€HT, en valeur 2010.

La création de ce nouveau diffuseur impacte le réseau routier départemental : le carrefour entre les RD96 et RD908 doit être modifié par l'arrivée des nouvelles bretelles d'entrée et sortie de l'autoroute. Cela conduit à la création d'un carrefour giratoire sur la RD96 à l'emplacement du carrefour en T existant entre la RD96 et la RD908.

La société ESCOTA assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de création de ce diffuseur, et doit donc être en mesure d'intervenir sur le domaine public routier départemental.

La convention, annexée au présent rapport acte la délégation temporaire de la qualité de maître d'ouvrage du Département au profit d'ESCOTA qui assumera seule les missions qui lui sont dévolues à ce titre.

Le transfert de propriété correspondant sera réalisé ultérieurement par France Domaines à la collectivité gestionnaire à titre gratuit.

Ce rapport est sans incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

